

Rapport annuel de la CRE

1^{er} juillet 2001 – 30 juin 2002

1. La concurrence s'est intensifiée en France
2. Les obligations de service public ont été mises en place, pour un coût prévisionnel de 1,3 milliard € en 2002
3. En Europe, les marchés nationaux s'ouvrent plus ou moins à la concurrence, mais la construction d'un marché européen n'avance guère
4. Perspectives

1. Intensification de la concurrence

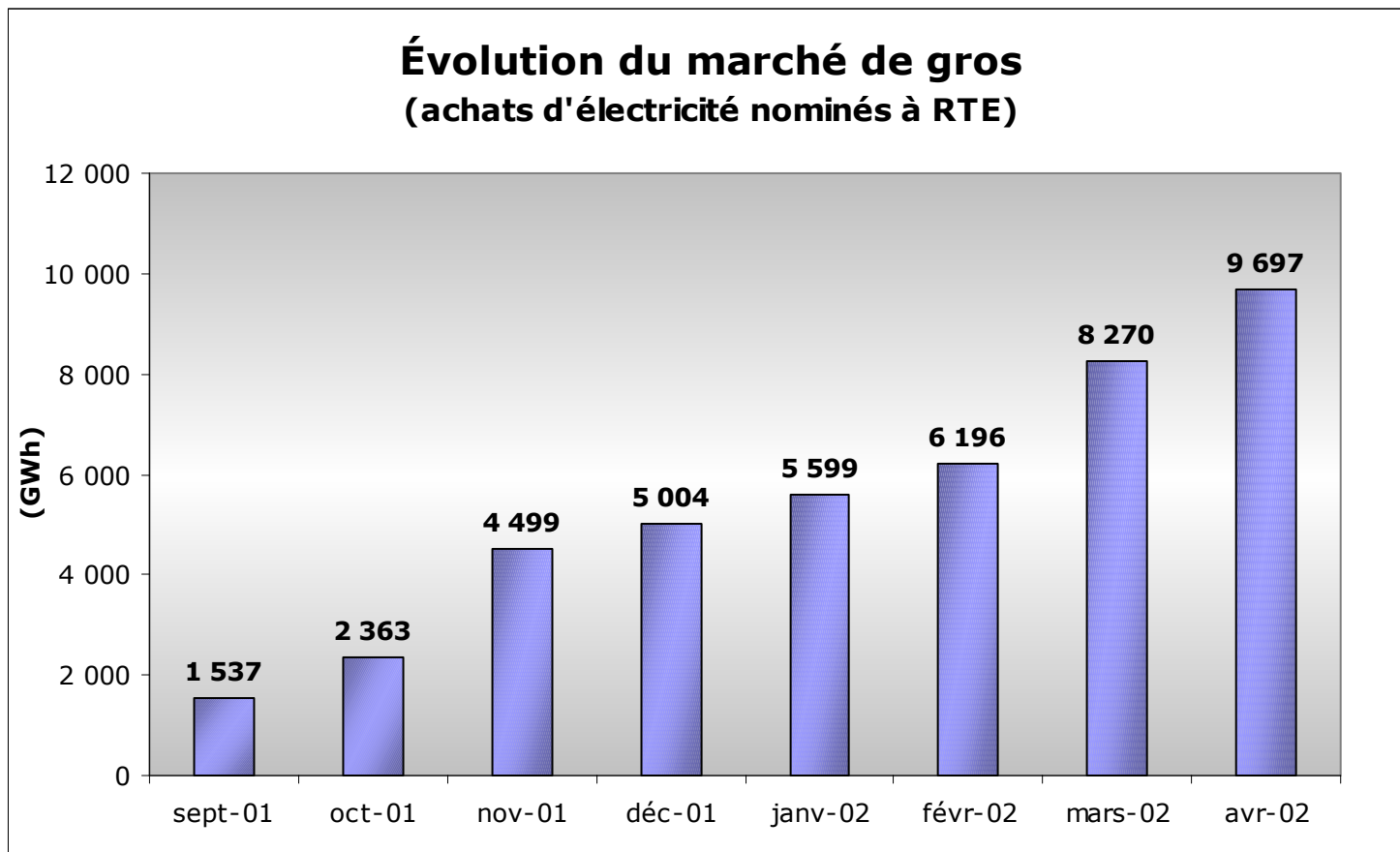
1.1 Les bases d'un marché concurrentiel sont en place

- Un régulateur indépendant, malgré sa dépendance budgétaire
- Un GRT autonome et impartial :
 - RTE est le seul GRT européen à mettre en concurrence l'achat d'électricité compensant ses pertes
 - la CRE veille au strict respect du principe de spécialité
- Un ATR régulé :
 - décret mettant en vigueur la proposition tarifaire de la CRE à la signature
 - premiers règlements de différends
- Une séparation comptable en place, garante de l'absence de subventions croisées
 - audit des comptes d'EDF en cours

1. Intensification de la concurrence

1.2 Des espaces de liberté pour les acteurs

Le marché de gros se développe



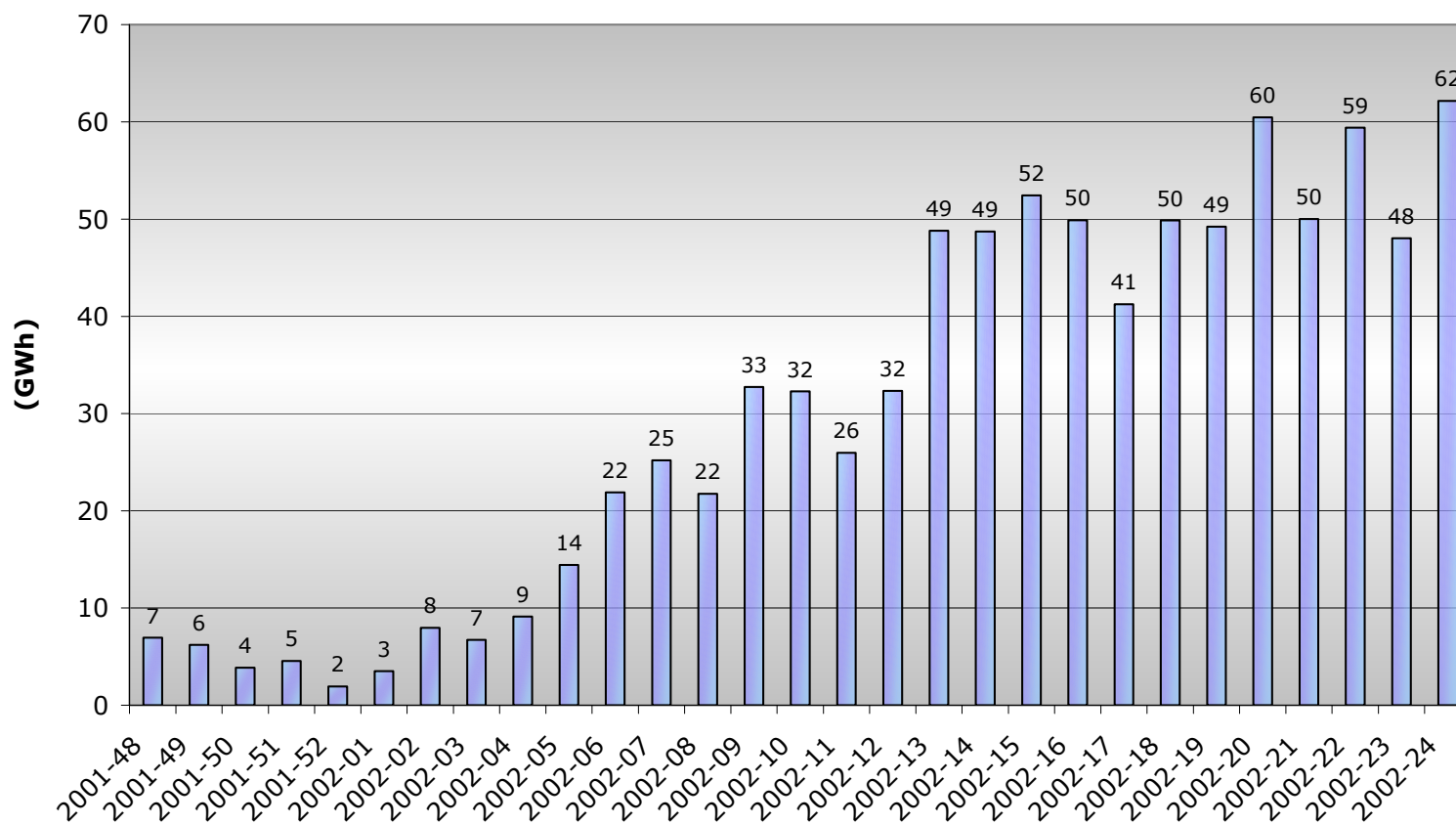
Source : CRE, estimations à partir des données brutes de RTE

1. Intensification de la concurrence

1.2 Des espaces de liberté pour les acteurs

Powernext a trouvé sa place, 24 membres actifs

Volumes hebdomadaires échangés sur Powernext



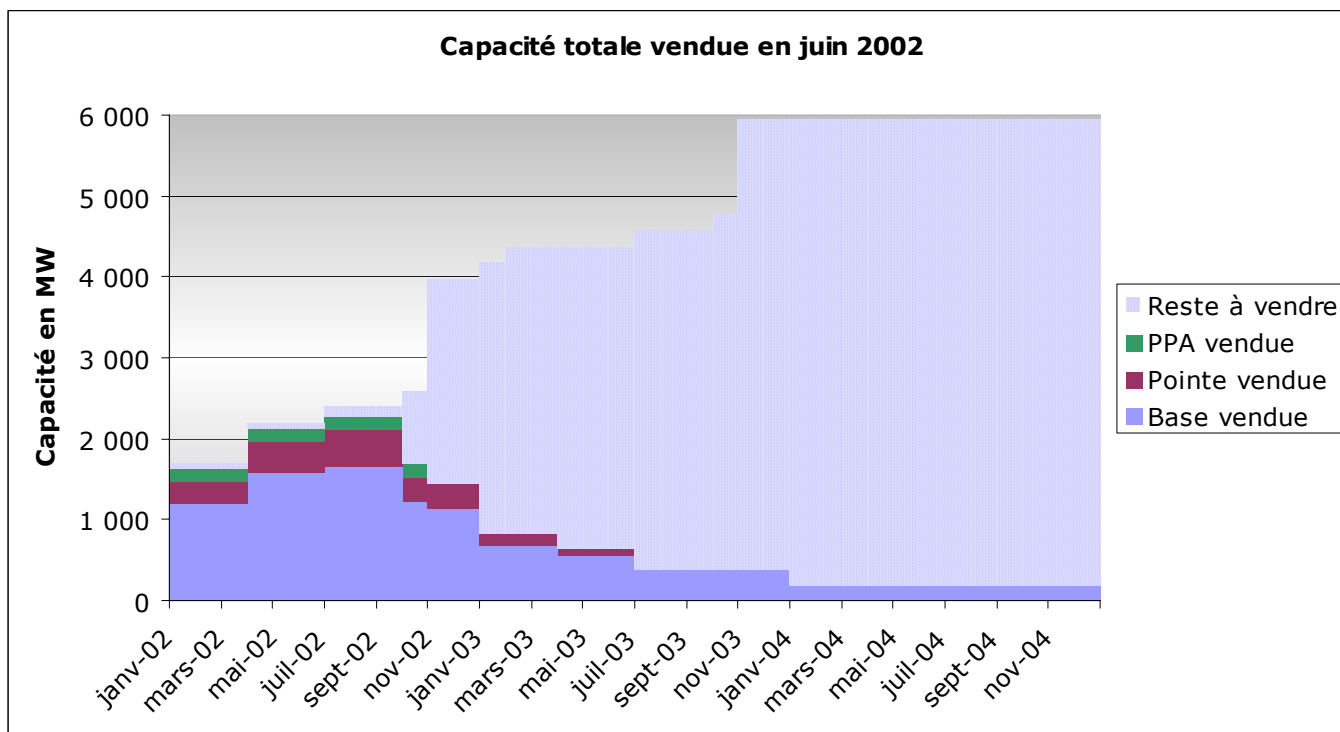
Source : Powernext

1. Intensification de la concurrence

1.2 Des espaces de liberté pour les acteurs

La vente de centrales virtuelles (VPP) :

- élément de fluidité du marché
- des perfectionnements sont possibles



Source : CRE, à partir des données publiées par EDF

1. Intensification de la concurrence

1.3 Un marché ouvert à la concurrence et actif

- Il n'y a pas d'indicateur incontestable du degré d'ouverture des marchés à la concurrence
- Critères quantitatifs
 - degré légal d'ouverture
 - TWh accessibles
 - ...
- Critères qualitatifs
 - ...

	Ouverture au 31.12.2001	Marché éligible (TWh)
Allemagne	100%	467
Royaume-Uni	100%	320
Suède	100%	125
France	30%	112
Norvège	100%	108
Espagne	54%	96
Italie	35%	91
Finlande	100%	74
Autriche	100%	50
Pays-Bas	33%	31
Danemark	90%	29
Belgique	35%	26
Grèce	34%	15
Portugal	30%	6
Luxembourg	40%	2

Source : commission européenne,
sur la base des consommations nationales en 1999

1. Intensification de la concurrence

1.3 Un marché ouvert à la concurrence et actif

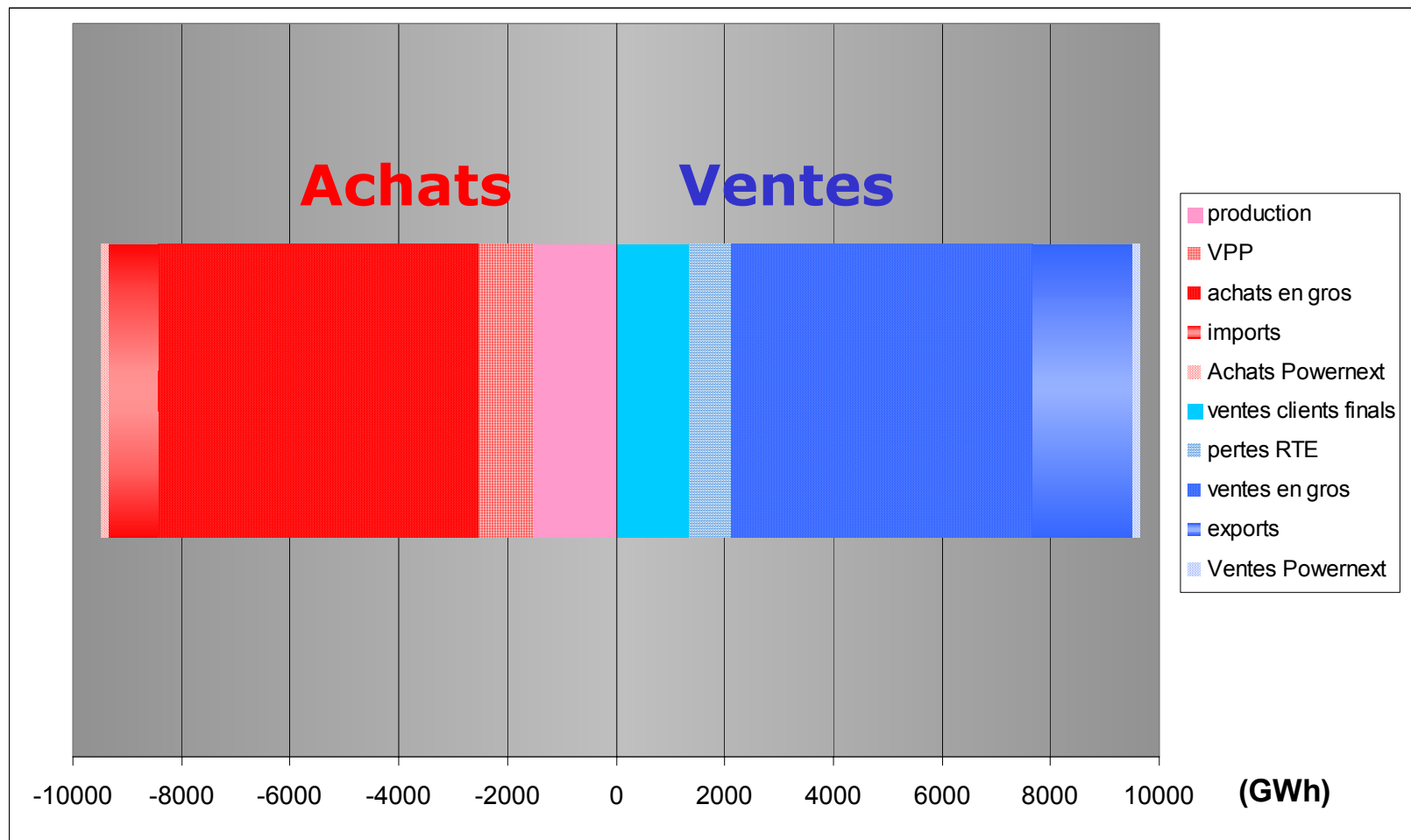
Sur le marché français :

- une majorité des clients éligibles s'est mise en situation de faire jouer la concurrence
- 50 fournisseurs actifs
- 25 à 30 TWh perdus par EDF (sur 140 TWh ouverts à la concurrence) dont une grande partie assurée par des fournisseurs européens
- des prix orientés à la baisse

1. Intensification de la concurrence

1.3 Un marché ouvert à la concurrence et actif

Les nouveaux fournisseurs ont des activités variées



(données de mars 2002)

Source : CRE, estimations à partir des données brutes de RTE

2. Les obligations de service public

- Le service public est compatible avec la concurrence
- La loi du 10 février 2000 a notamment précisé les objectifs du « service public de la production »

2. Les obligations de service public

2.1 La situation créée soulève des problèmes

- La complexité du mode de prélèvement et les difficultés de contrôle
- Le moyen de soutien retenu
- Les conséquences sur le prix de l'électricité pour tous les consommateurs en France

2. Les obligations de service public

2.2 Coût prévisionnel pour 2002

Estimations pour 2002

Zones non interconnectées (Corse et DOM)	376 M€
Cogénération	740 M€
Petite hydroélectricité	100 M€
Installations dispatchables	18 M€
Autres (incinération de déchets, renouvelables)	72 M€
Total	1 306 M€

Le surcoût qui en résultera sur les prix de l'électricité, **3 €/MWh**, pourra être supérieur à la baisse des prix que doit permettre la concurrence



3. En Europe, les marchés nationaux s'ouvrent plus ou moins à la concurrence, mais la construction d'un marché européen n'avance guère

3. En Europe

3.1 La CRE favorise le libre passage des frontières

- Les exigences communautaires de transparence et de non discrimination commandent le libre passage des frontières
- La CRE agit en accord avec ses homologues étrangers
 - Italie : deuxième année d'allocation au *prorata*
 - Royaume-Uni : enchères sur IFA
 - Belgique : allocation commune à partir du 1^{er} juillet, dans le cadre du mécanisme « 1^{er} arrivé – 1^{er} servi »
 - Espagne : attente d'un décret espagnol pour la mise en place d'enchères

3. En Europe

3.2 Le marché unique est encore loin d'être une réalité

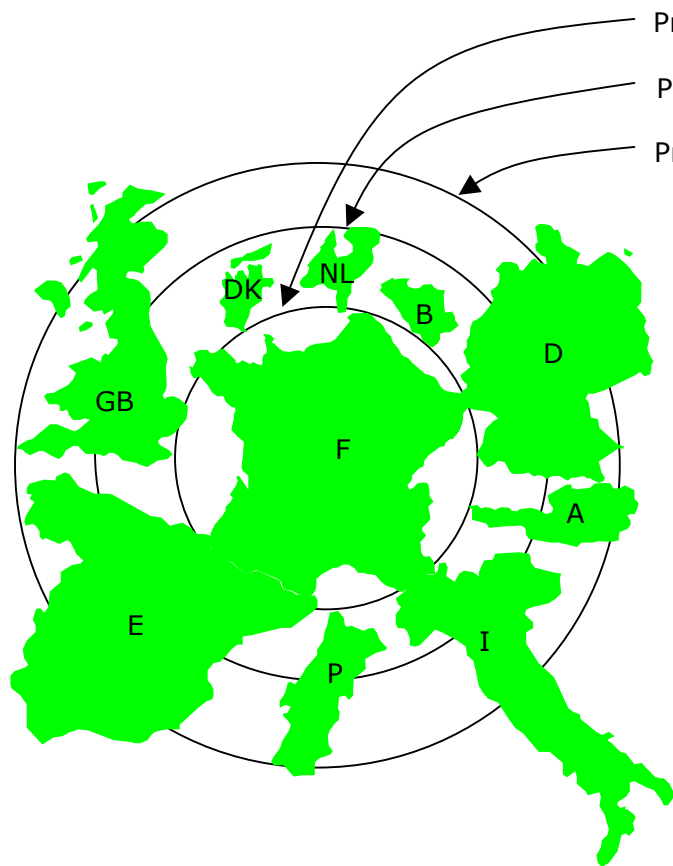
- Barrières physiques : capacités d'interconnexion trop faibles
- Barrières commerciales : recours à des enchères d'effet équivalent à des taxes à l'export par le coût de passage des frontières qu'elles engendrent, entraves diverses
- Dans certains pays, insuffisance des conditions de concurrence :
 - absence de régulation
 - neutralité du GRT incertaine

3. En Europe

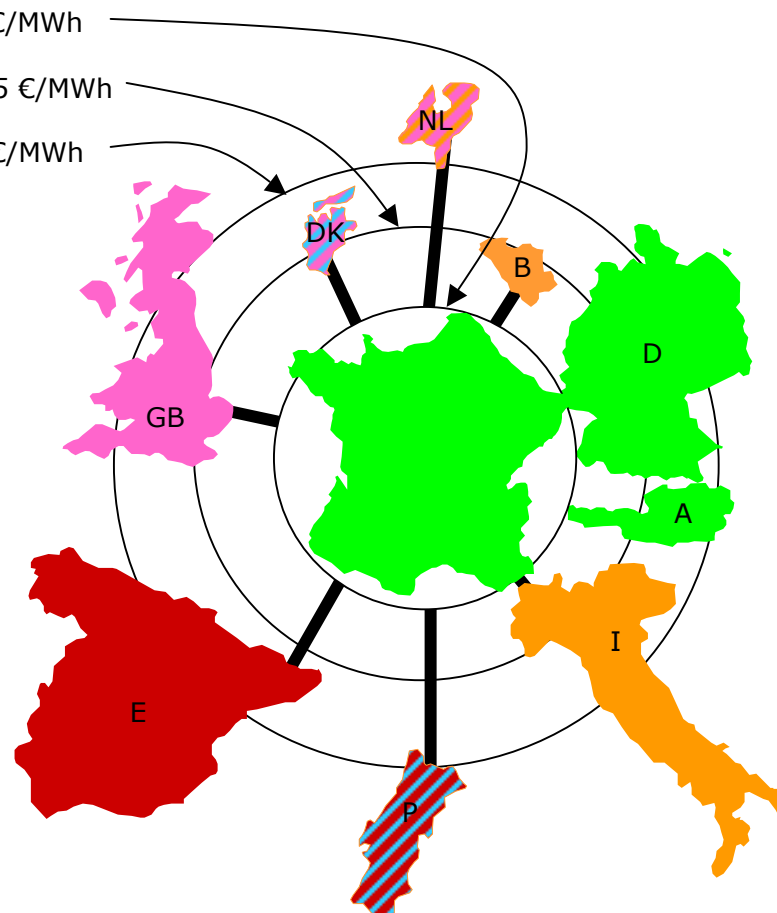
3.3 Exportations depuis la France

- Pas de prix supplémentaire
- Congestion
- Enchères
- Taxe à l'exportation
- Garantia de potencia*

Prix facturés en supplément de l'énergie
(20 à 30 €/MWh) et du transport (3 à 5 €/MWh)
pour des exportations depuis la France



Sur un véritable marché unique








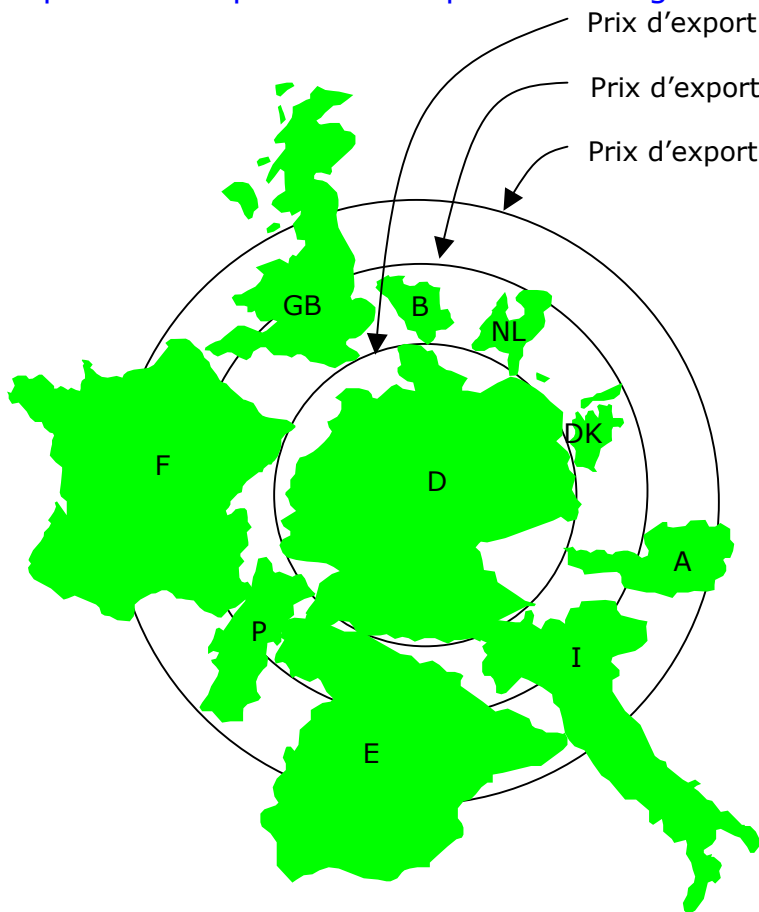
Sur le marché européen en 2002

3. En Europe

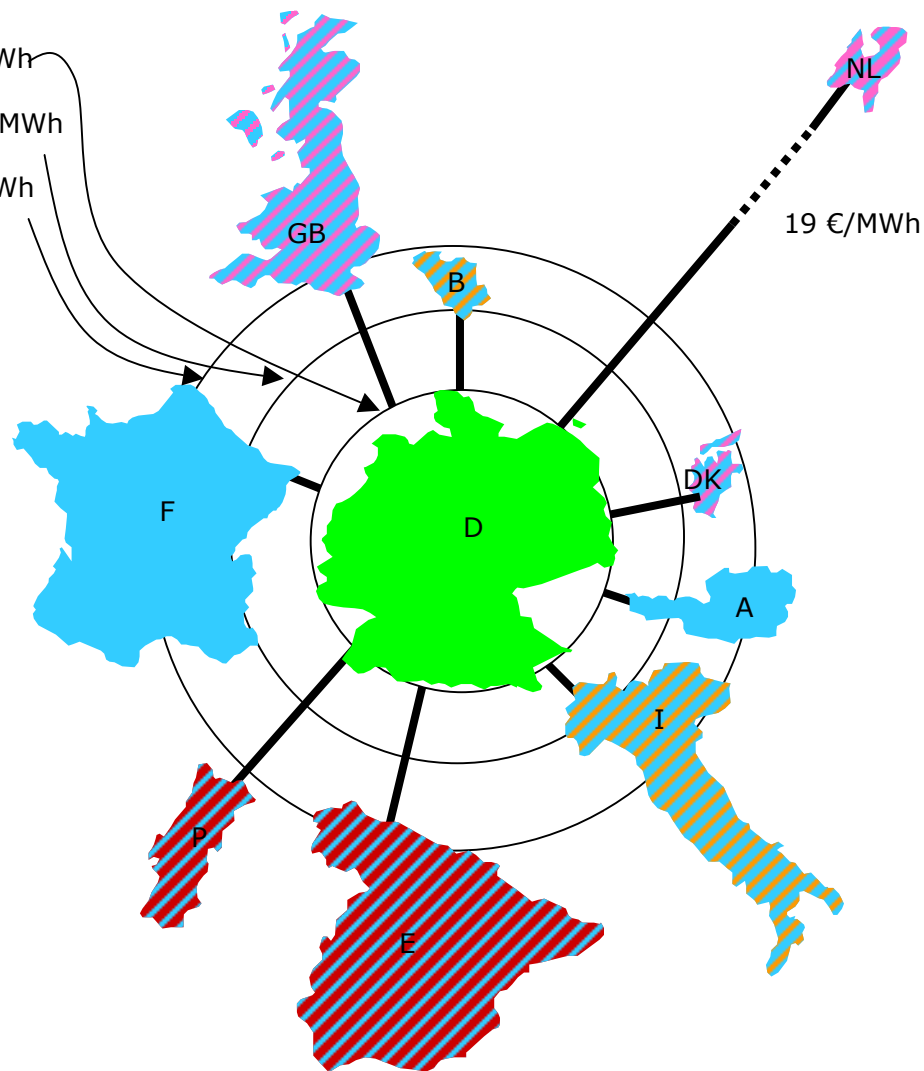
3.4 Exportations depuis l'Allemagne

Prix facturés en supplément de l'énergie (20 à 30 €/MWh) et du transport (3 à 5 €/MWh) pour des exportations depuis l'Allemagne

-  Pas de prix supplémentaire
-  Congestion
-  Enchères
-  Taxe à l'exportation
-  *Garantia de potencia*



Sur un véritable marché unique



Sur le marché européen en 2002

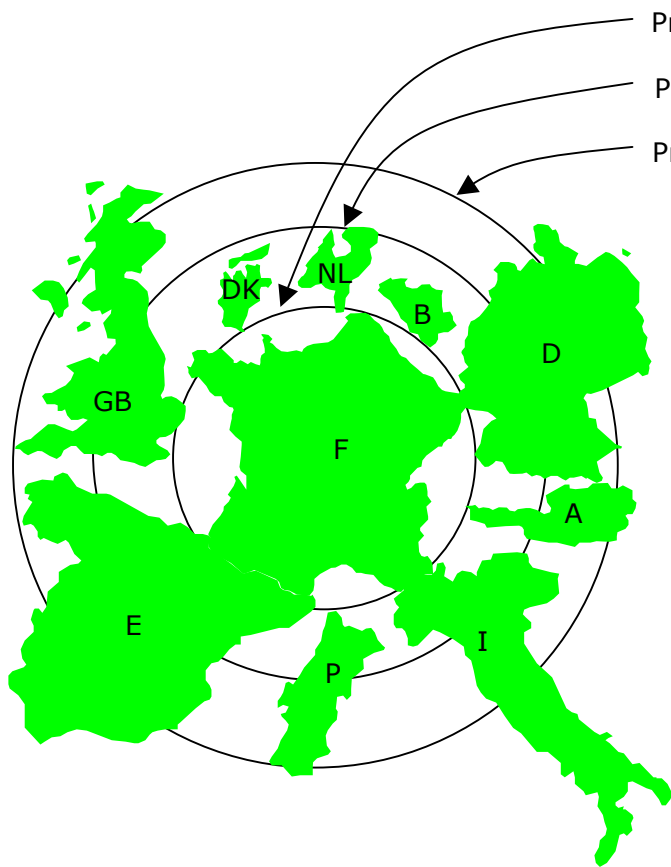
Source : CRE

3. En Europe

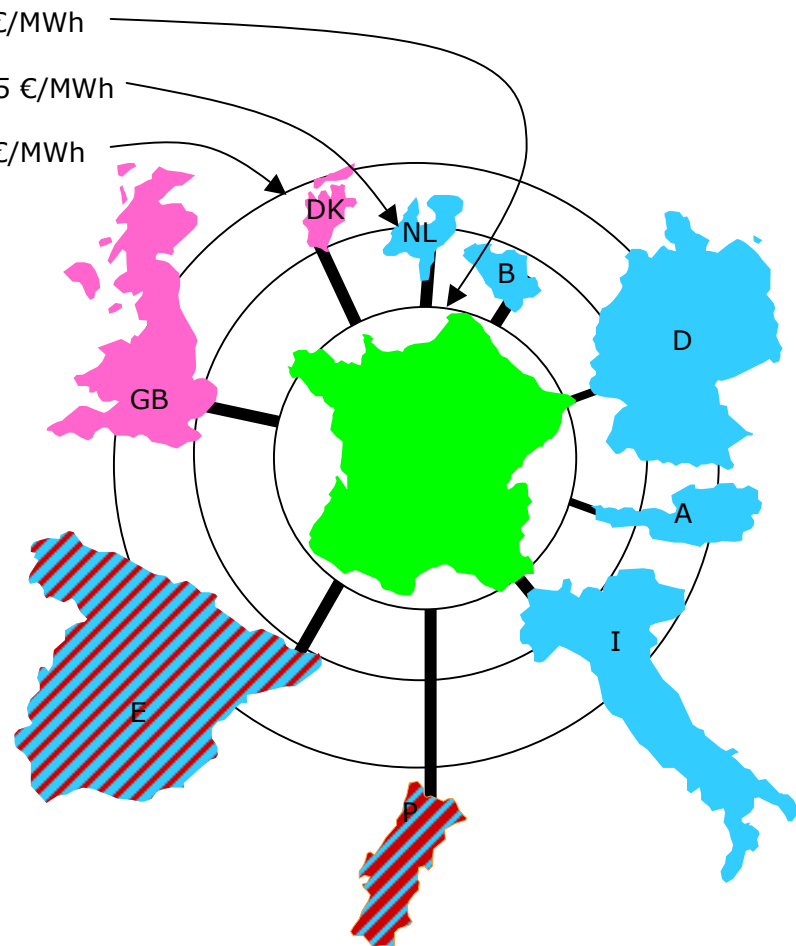
3.5 Importations en France

Prix facturés en supplément de l'énergie (20 à 30 €/MWh) et du transport (3 à 5 €/MWh) pour des importations en France

- Pas de prix supplémentaire
- Enchères
- Taxe à l'exportation
- Garantia de potencia*



Prix d'import : 0 €/MWh
 Prix d'import : 2,5 €/MWh
 Prix d'import : 5 €/MWh







Sur un véritable marché unique

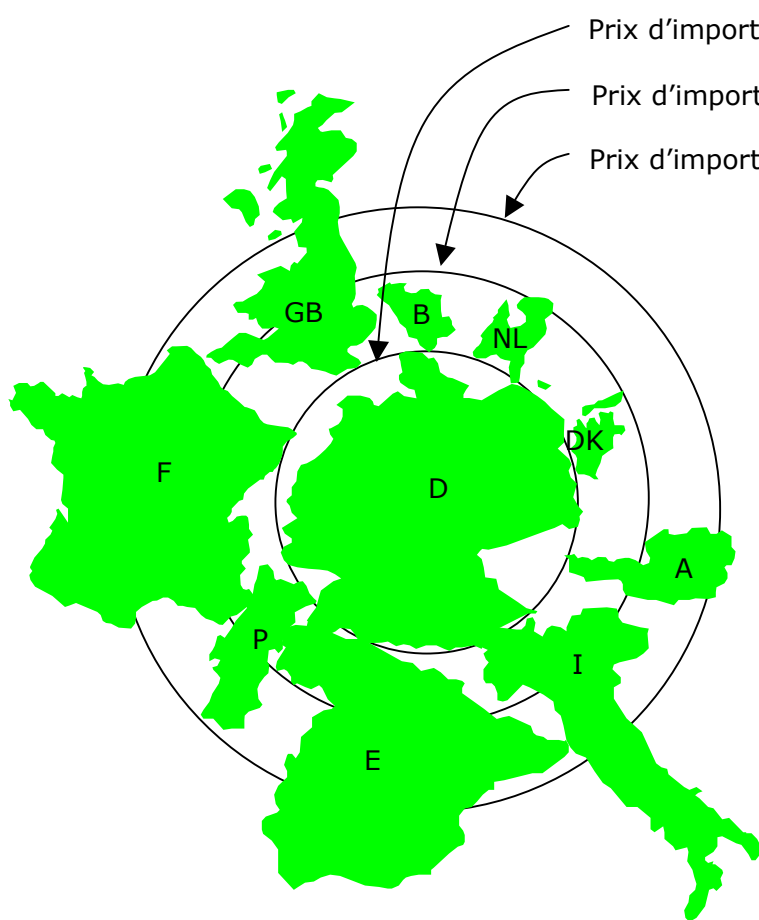
Sur le marché européen en 2002

3. En Europe

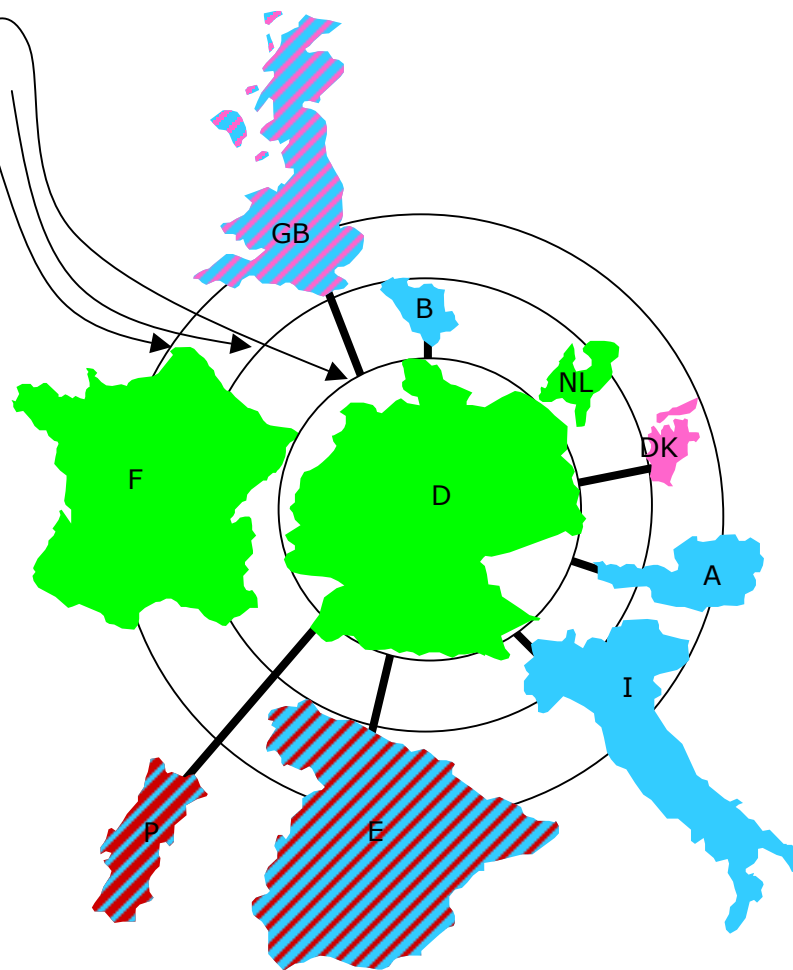
3.6 Importations en Allemagne

Prix facturés en supplément de l'énergie (20 à 30 €/MWh) et du transport (3 à 5 €/MWh) pour des importations en Allemagne

-  Pas de prix supplémentaire
-  Enchères
-  Taxe à l'exportation
-  *Garantia de potencia*



Sur un véritable marché unique



Sur le marché européen en 2002

Source : CRE

4. Perspectives

4.1 A court terme

- Poursuite de l'édification des règles de marché :
mécanisme d'ajustement
- Élargissement des droits des utilisateurs de
réseau, spécialement en matière d'information
- Abaissement du seuil de l'éligibilité en 2003 :
 - 34% du marché ouvert
 - près de 800 éligibles de plus

4. Perspectives

4.2 Autres évolutions significatives

- La directive en discussion pourrait
 - plus que doubler la taille du marché ouvert (de 30% à 65%, soit de 1 200 éligibles à 3,5 millions)
 - prévoir la séparation juridique des opérateurs de réseaux
- La question de la régulation au niveau européen est désormais posée
- La transposition de la directive gaz doit intervenir